

L'énergie issue du bois, nouveau filon des forêts

SYLVICULTURE Face aux besoins croissants des chaudières collectives au bois, un mémento est publié pour aider la filière à adapter la gestion et l'exploitation forestière

MICHEL MONTEIL

m.monteil@sudouest.fr

Écrit à la plume, le document date de 1937. Le service de la statistique des Eaux et Forêts en Aquitaine y mentionne les usages du bois : l'industrie (scieries, usines de résineux), le carburant (le « gaz des forêts »), la « charbonnette », les bûches et le bois de feu. Près de quatre-vingts ans plus tard, les usages fondamentaux n'ont finalement guère changé. Mais les pourcentages de stères dédiés à chacune des utilisations ont varié au fil des ans.

Lors de la coupe, un arbre fournit toujours du bois d'œuvre (utilisé dans la construction), du bois d'industrie (papetiers et fabricants de panneaux) et, extrait de la souche et du houppier, du bois utilisé pour produire de l'énergie ou alimenter la « chimie verte ».

Longtemps considérée comme un sous-produit puis comme un coproduit, cette dernière catégorie de bois destiné à des fins énergétiques devient une matière première à part entière. Henri Husson, directeur adjoint du Centre régional de la propriété forestière d'Aquitaine (CRPF), parle de « bois plus », ou « bois additionnel », qui est promis à d'autant plus de débouchés que se multiplient les projets de chaufferies au bois. Après le Conseil général des Landes, qui a équipé ses collèges, Bordeaux Métropole a créé ou va construire une dizaine de chaufferies.

Le projet Movapro

L'enjeu est de répondre à ces besoins sans déstabiliser les filières du bois d'œuvre et du bois d'industrie. Une démarche régionale a été lancée en mai 2012 associant le CRPF, la Région, les sylviculteurs, la Caisse des dépôts et consignations, l'État, l'Ademe et EDE. Le projet a été baptisé Movapro : il s'agit de mobiliser du bois supplémentaire en le valorisant pour motiver les pro-



Au salon Forexpo, une machine de broyage traite les souches pour en faire du bois énergie.

PHOTO ARCHIVES ALEXANDRE SIOC HAN DE KERSABIEC

ducteurs. Tout est dit. En effet, le projet ne réussira que « si toute la filière s'y retrouve », insiste Henri Husson. Un mémento aquitain du bois énergie (1) a été édité et doit déboucher, insiste Bruno Lafon, président du CRPF, sur « une meilleure valorisation de l'ensemble des bois produits ».

« L'enjeu est aussi économique, pour que chacun des acteurs de la filière bénéficie d'une juste rémunération »

Compte tenu des chantiers de chaudières en cours, les besoins en bois énergie devraient atteindre 3 millions de tonnes en 2020. Qui s'ajoutent aux 7 millions exploités annuellement, tous usages con-

fondus. Pour des raisons économiques et environnementales évidentes, ce bois énergie doit être collecté au plus près des sites utilisateurs. Dans la région, il se trouve dans les houppiers et le cœur des souches de pin maritime, dans les taillis de feuillus de Dordogne et des Pyrénées encore mal exploités, dans les peupleraies des vallées de la Garonne et de l'Adour.

L'appel de deux ministres

Tous les partenaires de la sylviculture sont sollicités, même les forestiers, qui devront adopter des modes de gestion des parcelles adaptés à ce nouvel usage, les entreprises d'exploitation forestière, qui doivent s'équiper de nouveaux outils, ou les transporteurs, qui doivent mettre en place une logistique. Le CRPF a d'ailleurs prévu la mise en place de formations.

L'Aquitaine s'est rapprochée de

la Normandie et du Limousin accueillent un projet commun. Une quarantaine de chantiers de mobilisation de bois énergie doivent être lancés et étudiés en Normandie. L'enjeu est de déterminer l'impact économique de cette filière et de définir la façon à ce que chacun des acteurs bénéficie d'une juste rémunération. « Pour moi, les prix du bois énergie doivent être au moins équivalents à ceux de l'industrie », dit par exemple Philippe Dassié, sylviculteur à Parentis-en-Born (Landes).

La démarche est en tout cas en l'air du temps. Le 17 mars, Ségaline Royal, ministre de l'Écologie, et Stéphane Le Foll, pour l'Agriculture, ont lancé un appel à manifestations d'intérêt (Dynamic) pour financer à hauteur de 30 millions d'euros des projets territoriaux sur le bois énergie.

(1) Sur le site www.crpfaquitaine.fr/documentation/memento.

Le Conseil régional présente ses temps forts pour l'avenir de l'industrie

Lundi 30 mars

Vendredi 3 avril